

Régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami Saguenay-Lac-Saint-Jean 6211-01-005

Ouébec, le 17 avril 2003

Madame Claudette Journault Membre et vice-présidente Bureau d'audiences publiques sur l'environnement Édifice Lomer-Gouin 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 Ouébec (Québec) G1R 6A6

· Madame,

Le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'Environnement, M. André Boisclair, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique concernant le projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami par le ministère des Ressources naturelles, et ce, à compter du 5 mai 2003.

Conformément aux dispositions de l'article 2 des Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques, je vous confie la présidence de la commission chargée de tenir enquête et audience publique sur le projet précité.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

André Harvey

c.c. M. Raynald Martel, secrétaire du BAPE



Québec, le 17 avril 2003

Monsieur Michel Germain Membre additionnel au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Monsieur,

Le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'Environnement, M. André Boisclair, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique concernant le projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami par le ministère des Ressources naturelles, et ce, à compter du 5 mai 2003.

Conformément aux dispositions de l'article 2 des Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques, je vous nomme membre de la commission chargée de tenir enquête et audience publique sur ce projet, commission qui sera présidée par M^{me} Claudette Journault.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

André Harvey

c.c. M. Raynald Martel, secrétaire du BAPE

Régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami Saguenay-Lac-Saint-Jean 6211-01-005



Québec, le 4 août 2003

Monsieur Claude E. Delisle

Monsieur,

Le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada ont conclu une entente relativement à la constitution d'une commission d'examen conjoint pour l'évaluation environnementale du projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami. Cette entente prévoit d'adjoindre à la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) chargée d'étudier ce projet et constituée de madame Claudette Journault, agissant à titre de présidente, et de monsieur Michel Germain, commissaire, un membre désigné à la fois par le ministre de l'Environnement du Canada, monsieur David Anderson et le président du BAPE.

Conformément à cette entente, le ministre de l'Environnement du Canada m'a proposé que vous soyez joint à la commission du BAPE actuellement constituée afin de former la Commission d'examen conjoint. Il me fait ainsi plaisir de vous nommer membre de la Commission d'examen conjoint chargée d'analyser le projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami. L'examen public de ce projet sera effectué suivant les exigences prescrites par l'entente, laquelle est jointe à la présente.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président

André Harvey

p.j.

www.bane.douv.oc.ca